ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DU NOUVEL HOPITAL DURANT DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT SUR LE RESEAU DES EAUX USEES

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE:

Article 1: À compter du mardi 16 août 2016, et jusqu'à la fin des travaux de raccordement sur le réseau des eaux usées, face au 21 rue du Nouvel Hôpital,

La circulation sera mise à sens alternés par feux tricolores.

Article 2: La signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

<u>Article 3</u>: Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 8 août 2016

Le Maire,

David VALENCE